

**Fiche signalétique**  
**Quicksilver® T&O Herbicide**

FDS n° : 6200-A  
Date de révision : 2016-05-26  
Format: NA  
Version 1.04



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** Quicksilver® T&O Herbicide

**Autres moyens d'identification**

**Code du Produit** 6200-A

**Synonymes** CARFENTRAZONE-ETHYL (FMC 116426): ethyl  $\alpha$ ,2-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]-4-fluorobenzènepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophenyl]propionate (IUPAC name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Carfentrazone-éthyle

**Famille chimique** Triazolinones

**PCP #** 30142

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fabricant**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales)  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Vue d'ensemble des procédures d'urgence****Danger****Mentions de danger**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Conseils de prudence - Prévention**

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

**Conseils de prudence - Réponse**

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Entreposage**

P405 - Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Peut être nocif par ingestion. Peut être nocif en cas contact avec la peau.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Famille chimique**

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.3
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	20-30
2-Methylnaphthalene	91-57-6	<10 *
1-Methylnaphthalene	90-12-0	<10 *
Propylène glycol	57-55-6	1-5
Naphthalene	91-20-3	0.1-1 *

\*This component is a constituent(s) of the ingredient: Naphtha (petroleum), heavy aromatic

**4. PREMIERS SOINS**

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Aucun connu.
<b>Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire</b>	Sinon retrait traitement est contrôlé de l'exposition suivie d'un traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse, Poudre sèche, Eau pulvérisée.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non sensible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non sensible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

**Produits incompatibles** Aucun connu

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	-
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	-
Naphthalene (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
1-Methylnaphthalene (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> aerosol only  TWA: 50 ppm aerosol and vapor  TWA: 155 mg/m <sup>3</sup> aerosol and vapor	-
Naphthalene (91-20-3)	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm  STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Se il ya un risque d'exposition à des particules qui pourraient causer une gêne oculaire, porter des lunettes de protection chimique.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

**Protection des mains** Gants de protection

<b>Protection respiratoire</b>	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux en vigueur.
<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide Blanc cassé
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc cassé
<b>odeur</b>	solvant
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	4.29
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	104 °C / 219 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	8.80 lb/gal
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun connu.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Renseignements sur le produit**

DL50 orale Formulation semblable: 4077 mg/kg (rat)  
DL50 épidermique Formulation semblable: > 4000 mg/kg (rat)  
CL50 par inhalation Formulation semblable: > 6.31 mg/l (4 h) (rat)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légèrement irritant.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Légèrement irritant (lapin).

**Sensibilisation** En se basant sur des compositions semblables, on ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation de la peau.

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Toxicité chronique** Carfentrazone-éthyle: exposition à long terme causé hématotoxicité et le dépôt de la porphyrine dans le foie dans les études animales

**Mutagénicité** Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

**Cancérogénicité** Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales. Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphthalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et femelles.

**Effets neurologiques** Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

**Toxicité pour la reproduction** Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour le développement** Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.

**STOT - exposition unique** Non classé.

**STOT - exposition répétée** Non classé.

**Effets sur les organes cibles** Carfentrazone-éthyle : Il peut y avoir une réduction des globules rouges suite à l'inhibition des biosynthèse de l'hémoglobine. L'accumulation des précurseurs de l'hémoglobine peut entraîner une toxicité secondaire au niveau du foie et d'autres organes.

**Effets neurologiques** Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

**Risque d'aspiration** Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Naphthalene 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

**Légende:**

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme*

*NTP (programme national de toxicologie)*

*Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme*

*OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

<b>Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)</b>				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Carfentrazone-éthyle	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l

	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l

**Persistence et dégradabilité** Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Carfentrazone-éthyle : La substance a un faible potentiel de bioaccumulation dans l'environnement.

**Mobilité** Carfentrazone-éthyle : Non pertinent.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

**TMD** Le terme «polluant marin» marquage est applicable seulement pour les expédition par bateau, et n'est pas applicable pour les expédition par la route ou par chemin de fer au Canada.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Carfentrazone-éthyle .  
**Désignation** UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

**ICAO/IATA**  
**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

**IMDG/IMO**  
**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**No EMS** F-A, S-F  
**Polluant marin** Carfentrazone-éthyle  
**Désignation** UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphthalene - 91-20-3	91-20-3	0.1-1 *	0.1

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	No
Danger chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	No
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylenes 1330-20-7	100 lb			X
Naphthalene 91-20-3	100 lb	X	X	X

**CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Xylenes 1330-20-7	100 lb 45.4 kg	
Naphthalene 91-20-3	100 lb 45.4 kg	

**FIFRA Information**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

**CAUTION**

Harmful if swallowed, absorbed through the skin or inhaled. Causes moderate eye irritation.

QuickSilver T&O Herbicide is very toxic to algae and moderately toxic to fish.

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene - 91-20-3	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene 90-12-0	X	X	X
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Naphthalene 91-20-3	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	X	X	X	X	X	X	X
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X	X	X	X	X		X	X
1-Methylnaphthalene 90-12-0	X	X	X	X	X		X	X
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene 91-20-3	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe**

Risque léger, classe 1

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Naphthalene		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Xylenes	1000 5000 kg/yr	1000 kg/yr

**Classe de dangers du SIMDUT**

D2A - Matières très toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

\*Indique un risque chronique pour la santé

Date de révision : 2016-05-26  
Cause de la révision: Changement de présentation

#### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation  
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2016 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**